



MAROC



1. INFORMATIONS ESSENTIELLES

INFORMATIONS SUR LE PAYS

Superficie :	710 850 km ²
Population :	30 490 000
Classement IDH :	125 ^e sur 177
Espérance de vie :	68,5 ans
Taux de mortalité infantile :	39 pour 1000 naissances vivantes en 2002
Taux net de scolarisation dans le primaire :	89,9% en 2001
Enfants atteignant la 5 ^e année d'école :	84% en 2001
PIB par habitant (PPA*) :	3810\$ EU en 2002
Nombre estimé d'enfants travailleurs dans le pays :	600 000

* PPA : Parité de Pouvoir d'Achat. Dans toutes les comparaisons internationales nécessitant de prendre en compte le niveau réel des prix, les données converties en PPA sont en effet plus appropriées que celles calculées simplement avec un taux de change.

Face à l'ampleur de la pauvreté, caractérisée essentiellement par une disparité, de plus en plus évidente, entre l'urbain et le rural et un taux inquiétant d'analphabétisme 49,3% (même si ce taux connaît une nette régression due à l'application d'une stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme), le gouvernement a orienté sa stratégie d'intervention en donnant la priorité aux actions à caractère social dans le rural : adduction d'eau potable, électrification, alphabétisation et enseignement de base. Il a aussi encouragé la collaboration avec les acteurs de la société civile.

RATIFICATION DES CONVENTIONS ET LEGISLATION

Le Maroc a ratifié les conventions n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et n°182 sur les pires formes de travail des enfants, respectivement en 2000 et 2001. Les récentes réformes législatives nationales en matière de lutte contre le travail des enfants ont été élaborées en harmonie avec les principes de ces conventions.

Code du travail

Adopté en juillet 2003, ce nouveau code a apporté d'importantes innovations :

- L'âge d'admission au travail a été relevé de 12 à 15 ans révolus.
- Les sanctions pour le non-respect de l'âge minimum d'admission au travail ont aussi été relevées : de quelques dirhams seulement à 30'000 dirhams (environ \$3'000 EU.). En cas de récidive, la pénalité est doublée et peut être associée à une peine d'emprisonnement pour une période variant entre 6 jours et 3 mois.
- Il est interdit de faire effectuer des travaux dangereux aux moins de 18 ans.
- Il est interdit de faire travailler les enfants dans les travaux qui peuvent nuire à leur moralité (les formes intrinsèquement condamnables).

Code Pénal

Adoptée en juillet 2003, la réforme du code pénal introduit la notion de «traite d'enfants» pour les moins de 18 ans et instaure des sanctions très lourdes en cas d'infraction de ses clauses. Ce code a également introduit les dispositions prévues par le protocole additif à la Convention des droits de l'Enfant sur la pornographie et l'exploitation sexuelle des enfants.

Le Maroc a ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en 1993, ainsi que le protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés en 2002, et le protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants en 2001.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

- Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle,
- Ministère du Développement social et de la Solidarité,
- Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, l'Enfance et les Personnes handicapées,
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique,
- Observatoire national des droits de l'enfant, ONDE,
- Association marocaine d'aide aux enfants en situation précaire, AMESIP,
- Association DARNA,
- Association AFOULKI pour femmes,
- Association AFAK civisme et développement,
- Institution nationale de solidarité avec les femmes en détresse INSAF,
- Association marocaine Planification familiale, AMPF,
- Nombreuses autres associations,

- Groupements professionnels d'employeurs :
 - Confédération générale des Entreprises marocaines (CGEM),
 - Fédération des Chambres de Commerce, d'Industrie et des services, FCCIS,
- Groupements professionnels des travailleurs :
 - Union marocaine du Travail, UMT,
 - Union générale des Travailleurs du Maroc, UGTM,
 - Confédération démocratique du Travail, CDT,
- UNICEF,
- ILO/Intégration/NPG,
- MSI/Projet ADROS.

BAILLEURS DE FONDS

France, Belgique, Etats-Unis.

OBJECTIF DES PROGRAMMES DE L'IPEC

Contribuer à l'abolition du travail des enfants au Maroc en concentrant dans un premier temps l'action sur les pires formes de travail.

OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE L'IPEC AU MAROC

- A la fin du projet, le personnel de diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales capable de prendre des initiatives et de mener des actions coordonnées contre le travail des enfants.
- Les principaux acteurs (parents, enfants, employeurs, syndicats par exemple) sensibilisés sur la question du travail des enfants.
- A la fin du projet, les conditions de travail des enfants particulièrement exposés améliorées, et certains groupes d'enfants travailleurs retirés de ce travail. Des alternatives viables proposées aux enfants et à leur famille grâce à des actions directes.

INTERVENTION DE L'IPEC DANS LE PAYS

- Programme national,
- Programme d'élimination du travail des enfants au Maroc par la création d'un environnement favorable et la réalisation d'action directes en zones rurales,
- Carton Rouge,
- SCREAM.



2. INTERVENTION DE L'IPEC ET PRINCIPAUX RESULTATS

PROGRAMME NATIONAL

L'IPEC travaille en collaboration avec le Ministère de l'Emploi, avec les organisations partenaires au niveau local et national en vue de développer et de mettre en œuvre des actions visant à prévenir et éliminer le travail des enfants.

La gestion et le suivi des programmes sont assurés par l'IPEC.

La stratégie multisectorielle des programmes nationaux de l'IPEC vise les objectifs suivants : le renforcement des capacités nationales, la sensibilisation et l'information des divers acteurs, l'action directe de retrait des enfants du travail et leur réhabilitation.

■ Renforcement des capacités nationales :

- Signature d'un mémorandum d'accord entre le gouvernement marocain et l'OIT en 2001, renouvelé en janvier 2004.
- Création du Comité directeur national, structure chargée de piloter l'action relative à la lutte contre le travail des enfants dans le pays.

■ Sensibilisation :

- Programme national de sensibilisation sur les travaux dangereux des enfants.

- Célébration annuelle de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants (le 12 juin).
- Contribution à l'élimination du travail des enfants par le biais de la promotion de la loi sur l'obligation de la scolarisation.

■ Information :

- Une évaluation rapide du secteur « textile habillement » dans la région de Rabat/Salé. Cette évaluation rentre dans le cadre de la collaboration avec le programme Travail décent coordonné par l'OIT/Intégration/NPG.
- Réalisation de l'étude UCW (Understanding Children's Work). Une initiative conjointe de l'OIT, de la Banque mondiale et de l'UNICEF qui a permis de fournir une analyse complète du phénomène du travail des enfants au Maroc tout en évaluant les politiques et programmes existants.
- Elaboration d'un guide pratique sur le travail des enfants, action réalisée en partenariat avec l'UNICEF et la Direction du Travail.

■ Actions directes (retrait et réhabilitation) :

- Intervention au quartier N'Byat à Salé dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.
- Contribution à l'élimination du travail des enfants dans la province d'El Haouz.
- Programme intégré pour la mobilisation contre le travail des enfants dans la Province de Khénifra.

- Projet pour la prévention du travail des enfants dans le secteur de l'artisanat de la ville de Fès.
- Maison communautaire des jeunes du Détroit de Tanger.

Résultats

- Le nombre de bénéficiaires directs du programme d'action est de 3'640 enfants soit 2'472 garçons et 1'168 filles.
- Le nombre de bénéficiaires indirects du programme d'action est de 9'899 enfants.
- Le nombre d'enfants bénéficiaires du programme par le biais de leur famille (activité génératrice de revenus ou de bourses) est de 568 soit 284 garçons et 284 filles.
- Le nombre d'enfants ayant été touchés par les diverses campagnes d'information est estimé à 114'394.

PROGRAMME « ELIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS AU MAROC PAR LA CREATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE ET LA REALISATION D'ACTIONS DIRECTES EN ZONES RURALES »

Objectif général

- Création d'un environnement favorable pour le soutien des efforts nationaux contre les pires formes de travail des enfants.
- Réalisation d'actions directes visant la prévention et le retrait du travail des enfants dans les zones rurales (priorité aux pires formes).

Bailleur de fonds

Etats-Unis.

Durée

- Lancement effectif : 1er janvier 2004
- Clôture : 31 décembre 2006

Sites cibles

- Région du Gharb : 73'800 enfants (de 9 à 15 ans) ne sont pas scolarisés. Ce sont des enfants travailleurs ou « à risque ».
- Région de Taroudant : 43'400 enfants (de 9 à 15 ans) ne sont pas scolarisés. Ce sont des enfants travailleurs ou « à risque ».

Objectifs immédiats

- 5'000 enfants seront sensibilisés et/ou retirés des pires formes de travail et intégrés au système éducatif formel ou non formel.
- 40 villages cibles recevront des services de réhabilitation.
- Un système de surveillance du travail des enfants sera développé dans les 40 douars/villages cibles.

Stratégie d'intervention

- Mobilisation sociale et sensibilisation :
 - Mobilisation des enfants et adolescents à travers la méthodologie SCREAM : la défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias.
 - Collaboration avec un groupe de journalistes.
 - Compréhension par les acteurs concernés de la relation étroite entre éducation et travail des enfants.
- Développement des connaissances de base :
 - Réalisation d'études sur le phénomène des pires formes de travail des enfants.
 - Proposition d'alternatives viables pour les situations rencontrées.
 - Identification et diffusion de « Bonnes pratiques » dans le domaine des pires formes de travail des enfants.
- Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs clés :
 - Elaboration d'un processus pour l'identification de la liste des travaux dangereux et son actualisation.
 - Formation du Comité directeur national sur le développement, la gestion, l'évaluation des politiques et programmes d'action.
 - Renforcement d'une unité « travail des enfants » (Direction du Travail).

Bénéficiaires directs

- 1'000 enfants à risque (de 4 à 6 ans) intégrant l'enseignement préscolaire.
- 1'500 enfants travailleurs ou à risque (de 6 à 9 ans) intégrant l'enseignement informel.
- 1'500 enfants (de 9 à 12 ans) retirés du travail et intégrant l'enseignement formel ou informel.

- 800 adolescents (de 13 à 17 ans) retirés des pires formes de travail et qui recevront une formation professionnelle.
- 1'000 familles dans les sites cibles bénéficieront de la mise en place d'activités génératrices de revenus et de formations.

PROGRAMME CARTON ROUGE

En 2002, le BIT et l'IPEC ont décidé d'utiliser le symbole du « Carton rouge » pour stigmatiser le travail des enfants lors de campagnes d'information destinées au grand public à l'occasion de certaines compétitions de football (**voir fiche Carton Rouge**).

L'IPEC/Maroc a participé à l'initiative Carton Rouge en 2002.

L'initiative « Carton Rouge » a été développée et réalisée en étroite collaboration avec le Ministère de l'emploi, le syndicat des travailleurs UGTM, Union Générale des Travailleurs du Maroc et l'association AMESIP.

Deux actions ont été mises en œuvre au Maroc :

- Une grande médiatisation avec l'organisation d'une conférence de presse
- Un mini-tournoi de Football avec la participation d'enfants retirés du travail bénéficiaires des Programmes d'action de l'IPEC/Maroc et d'enfants travailleurs. L'événement a été largement repris par les masses médias (télévision, radio et presse écrite).

PROGRAMME SCREAM

L'IPEC a lancé une nouvelle initiative axée sur l'éducation et la mobilisation sociale, « SCREAM Halte au travail des enfants ! » en vue d'aider les éducateurs du monde entier à renforcer la compréhension et la sensibilisation des jeunes face au travail des enfants. SCREAM (**S**upporting **C**hildren's **R**ights through **E**ducation, the **A**rts and the **M**edia) a pour objectif de promouvoir les droits des enfants par l'éducation les arts et les médias (**voir fiche générale SCREAM**).

L'approche SCREAM est mise en œuvre dans le cadre du nouveau programme de l'IPEC/Maroc « Elimination du travail des enfants au Maroc par la création d'un environnement favorable à la réalisation d'actions directes en zones rurales ».

3. QUELQUES EXEMPLES DE DETAILLES DE REALISATIONS

PROGRAMME NATIONAL

Projet

« Lutter contre le travail des enfants en les attirant et les motivant par le sport et les loisirs »

Situation

- Il s'agit d'un quartier appartenant à une région péri-urbaine de la ville de Salé. La population est très pauvre, avec un taux d'analphabétisme élevé. Elle se compose essentiellement de familles ayant migré de la campagne vers la ville à la suite de plusieurs années de sécheresse. Les enfants travaillent très jeunes pour contribuer au revenu familial.
- Afin d'attirer les enfants vers le centre du quartier N'Byat à Salé qui a été installé sur une ancienne décharge publique, le Programme d'action a préconisé l'utilisation du sport comme moyen d'attraction des enfants travailleurs de la région.

Actions entreprises

- Sensibilisation contre le travail précoce des enfants (collecte et tri d'ordures, apprentis dans des métiers de l'artisanat, petites bonnes, etc.), de leurs familles et de leurs employeurs.
- Retrait d'enfants du travail et soutien financier pour quelques familles nécessiteuses.
- Amélioration des conditions de vie et de travail des apprentis.

Les principaux résultats

- De nombreux enfants ont été attirés par l'envie de jouer au football, basket-ball, volley-ball et autres. Les éducateurs de l'association ont profité de cet intérêt des enfants pour le sport pour les sensibiliser sur l'importance de l'alphabétisation et les encourager à intégrer ou réintégrer l'école publique. Une salle de cours pour l'alphabétisation et la mise à niveau, une bibliothèque, un coin d'écoute et de soins médicaux ont également été installés.
- L'encadrement de proximité de ces enfants a permis d'atteindre à la fin de l'année, parmi les enfants retirés du travail et insérés à l'école, un très encourageant taux de réussite (environ 95%).

Les facteurs clés du succès

- Attirer les enfants par le biais d'activités qu'ils aiment, le sport en l'occurrence. En outre, l'association possède une école de cirque qui n'est pas loin du centre de Hay N'Byat. Les enfants méritants du centre de Hay N'Byat sont encouragés et récompensés par la possibilité de faire des activités de cirque.
- Profiter de l'intérêt des enfants pour le sport pour les motiver et les encourager à intégrer ou réintégrer l'école.

Le développement de ce projet

- Etudes ou recherches :
 - Il serait intéressant après avoir réalisé plusieurs Programmes d'action comportant des volets « Motivation par le sport et les loisirs » de procéder à l'intégration de ce volet dans les programmes de l'éducation non formelle.

- Autres types d'actions pouvant amplifier cette bonne pratique :
 - Implication plus large du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse dans le développement de programmes de sport et loisirs en faveur des ONG (octroi de matériel de sport, participation dans la rémunération des encadrements de sport, etc.).
 - Diffuser davantage cette activité parmi tous les partenaires de l'IPEC.
 - Organiser des petits tournois entre les enfants du centre et d'autres enfants en vue de sensibiliser davantage contre le travail des enfants.
- Cette bonne pratique a des conséquences sur les politiques de lutte contre le travail par :
 - L'augmentation du nombre des enfants travailleurs qui arrivent au centre attirés par le sport.
 - L'augmentation du taux de rétention des enfants qui se sentent davantage motivés et encouragés à continuer leurs études tout en ayant des activités de loisirs dans le centre.